

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS13

présenté par

M. Vercamer, M. Favennec et M. Richard

-----

### ARTICLE 15

Supprimer les alinéas 50 à 57.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de supprimer le mécanisme institué l'année dernière, et prorogée d'un an par le présent article, consistant à priver la CNSA, au profit du FSV, de la part de CSG correspondant à la quasi-totalité du produit de la CASA.